

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2022

COMMUNE DE LE PASSAGE : 913 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 17 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 586.208,30 € dont le résultat reporté de 2021 d'un montant de 57.836,30 €. Elles correspondent principalement aux sommes encaissées au titre :

- des prestations fournies à la population, (cantine, centres de loisirs, redevance d'occupation du domaine public, concessions dans les cimetières) : 55.300 €
- aux impôts locaux : 245.000 €
- aux dotations versées par l'Etat, et diverses subventions : 153.030 €
- au revenu des immeubles : 24.000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 586.208,30 €. Elles sont constituées principalement par

- les salaires du personnel municipal : 229.450 €
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures pour la cantine scolaire, les prestations de services effectuées, les maintenances : 211.900 €
- les autres charges (subventions versées aux associations, indemnité des élus, participation au service d'incendie) : 59.910 €
- les intérêts des emprunts à payer : 5.420 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : pour 2022 il est prévu : 245.000 €.
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF (dotation globale de fonctionnement) 65.300 €, diverses dotations et compensation pour 87.730 €.
- La dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné : 40.000 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires cantine et garderie, location de la salle des fêtes et location des appartements communaux) 79.300 €.

b) Les principales dépenses et recettes 2022 de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	211.900,00	002-Excédent brut reporté	57.836,30
		013-Atténuations de charges	1.400,00
012-Dépenses de personnel	229.450,00	70-Recettes des services	55.300,00
65- Autres dépenses de gestion courante	59.910,00	73-Impôts et taxes	290.882,00
66-Dépenses financières	7.420,00	74-Dotations et participations	153.030,00
022-Dépenses imprévues	14.328,30	75-Autres recettes de gestion courante	24.000,00
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	7.500,00	77-Produits exceptionnels	1.200,00
023-Virement à la section d'investissement	55.700,00	042-Produits (écriture d'ordre entre section)	2.560,00
Total général	586.208,30	Total général	586.208,30

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 demeurent inchangés – les bases d'impositions progressant de 3,2 % :

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 33.80 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 245.000,00 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 153.030 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001 - Solde d'investissement reporté	10.436,86
16-Remboursement d'emprunts	69.000,00	10222-FACTVA	17.000,00
20- Frais d'études + attribution compensation	11.234,00	10226-taxe d'aménagement	20.000,00
21- Emprise voirie salle des fêtes et chemin des Villetes	6.800,00	1068-excédent de fonctionnement	100.000,00
21- Bâtiments périscolaires	1.141.000,00	13-subventions	676.702,00
21- Eglise	400.000,00		
21- Travaux isolation bâtiments	5.000,00	040-Opération d'ordre entre section	7.500,00

21-Installation de voirie	15.000,00	021-virement de la section fonctionnement	55.700,00
21-Matériel et outillage	62.600,00	1641-emprunt	694.355,14
21-Autres dépenses (matériel-mobilier)	10.500,00	024- Vente bâtiment la cure	152.000,00
21- Régularisation écriture création commerce multiservices	367.230,69	45811- Régularisation écriture création commerce multiservices	367.230,69
020-Dépenses imprévues	10.000,00		
28-Charges (écritures d'ordre entre sections)	2.560,00		
Total général	2.100.924,69	Total général	2.100.924,69

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Poursuite des études pour une chaufferie centralisée
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église
- Travaux de création d'un bâtiment pour le périscolaire (cantine et garderie)
- Travaux de sécurisation des écoles
- Mise en place de la vidéoprotection
- Acquisition de matériel pour le service technique et de matériel informatique pour l'école et la mairie.
- Acquisition de mobilier urbain.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat :
 - DETR pour les travaux de l'église : 63.620 €
 - FIPD pour les travaux de sécurisation de l'école : 18.383
- de la Région :
 - Bonus relance pour des travaux sur un appartement communal en 2021 : 8.160 €
- du Département :
 - Pour les travaux de l'église : 101.792 €

- Pour la construction d'un bâtiment périscolaire : 461.407 €
- Pour les travaux de sécurisation de l'école : 15.442 €

Autres subventions : Pour l'église la fondation du Crédit Agricole pour 8000 € et l'ADEME pour l'étude chaufferie pour 2940 €.

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné par le versement d'un fonds de concours pour 5.121 €.

e) Autre recette exceptionnelle : La vente du bâtiment le Cure pour un montant de 152.000 €.

f) Il apparaît une opération d'un montant de 367.230,69 € en dépenses (compte 2132) et en recettes (4581). Il s'agit d'une régularisation d'une somme figurant au compte 4581 qui ne constitue en rien des dépenses sous mandat (c'est à dire des travaux effectués par la commune pour un compte de tiers en l'occurrence l'Opac) mais des remboursements de travaux fait par l'Opac sur un bien appartenant à la commune (local commercial et garage). Ces dépenses auraient dû être mandatées au 2313 puis transférées au 2132 (immeuble de rapport), les recettes ont été correctement enregistrées.

Rectification : Comme il s'agit au départ de dépenses budgétaires financières la correction ne peut se faire que par opérations budgétaires réelles. Il va de soi que cela n'a aucun impact sur les finances de la commune.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 586.208,30 € (dont excédent de fonctionnement 2021 reporté 57.836,30 €)

Recettes et dépenses d'investissement : 2.100.924,69 € (dont excédent d'investissement 2021 reporté 10.436,86 €)

TOTAL GENERAL : 2.687.132,99 €

b) Etat de la dette

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
O0810	Trx Traversée Village 1ère tran	6 887.56	6 887.57	6 887.57	5 165.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
P0911	COMPLT TRX IERE TRANCHE	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	1 309.29	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
R0715	TRAVAUX ACCESSIBILITE	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	10 200.85	0.00	0.00	0.00	0.00
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE V	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	5 876.84	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
V1017	TRX TRAVERSEE 3ème TRANCH	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	26 754.88	0.00
TOTAL SELECTION		73 369.60	73 369.61	73 369.61	71 647.53	47 542.21	36 955.73	26 754.88	26 754.88	26 754.88	0.00

Le Maire,
Laurent MICHEL
Le 24 mars 2022



Budget communal M14- 2022

24/03/2022
16:17

**Liste des emprunts par code emprunt
pour l'exercice 2022**

Code Hélios	Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat		Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque		
				Marge	Index							Amortissement	ICNE exercice précédent	Intérêt
	0396127	Trx Traversée Village 1ère tran	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES			180	1641	3.52%		80 000.00	24 097.17	6 119.55	6 887.56	768.01
	O0810					3							0.00	768.01
	P0911	COMPL T RX 1ERE TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES			180	1641	3.67%		30 000.00	10 771.41	2 243.68	2 618.60	374.92
	1825714	TRAVAUX ACCESSIBILITE	CRCA CENTRE EST		00001825714	144	1641	1.40%		150 000.00	75 015.71	12 617.03	13 601.20	374.92
	R0715					3							984.17	984.17
	13825	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLAGE	CAISSE D'EPARGNE		9713311/13825	120	1641	1.25%		220 651.39	97 151.04	22 397.69	23 507.36	1 109.67
	U0316					3							0.00	1 109.67
	1437820	TRX TRAVERSEE 3eme TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		00001437820	144	1641	1.10%		300 000.00	204 354.41	24 574.39	26 754.88	2 180.49
	V1017					6							0.00	2 180.49
TOTAL SELECTION												73 369.60	5 417.26	5 417.26
												67 952.34	0.00	5 417.26

Montants exprimés en euros